

Bulletin d'inscription - Vide-greniers du 13 septembre

Inscription avec le bulletin ou sur le site MyBrocante:
<https://www.mybrocante.fr/m/10424>

Nom : Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :
☎ : Mail :@

Justificatif d'identité (obligatoire)

☐ Carte d'identité ☐ Permis de conduire ☐ Passeport

N° :

Délivrée le : Par :

Tarif : 16 € par emplacement (6m x 4m) avec stationnement du véhicule

Nombre d'emplacements réservés : x 16 € = €

Attestation sur l'honneur (obligatoire)

Vente au déballage (vide-greniers) organisée par Spinos'Animation à Saint-Bernard, le 13 septembre 2026

Je soussigné(e)

né(e) le : à :

et domicilié(e) à :

.....
participant non professionnel à la vente au déballage désignée ci-dessus, déclare sur l'honneur :

- n'avoir participé dans l'année à aucune autre vente de même nature,
- ou avoir participé à une seule autre vente dans l'année de même nature à le

Je déclare également sur l'honneur que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés, et déclare avoir pris connaissance du règlement du vide-greniers et j'en accepte les termes.

Fait à le

Signature :

A compléter et à faire parvenir à :

SPINOS'ANIMATION Mairie 01600 SAINT-BERNARD

accompagné du règlement (chèque à l'ordre de Spinos'Animation)

Règlement du vide-greniers

Article 1 : Cette manifestation est organisée par l'association Spinos'Animation et se déroulera sur le stade communal de Saint Bernard le dimanche 13 septembre 2026 de 6h00 à 18h00.

Article 2 : Toute personne devra justifier de son identité en présentant un justificatif lors de l'inscription.

Article 3 : Les exposants(es) ne doivent vendre que des objets personnels et usagés (Article L.310-2 du Code de Commerce) et ne participer qu'à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code Pénal).

Article 4 : Le nombre d'emplacements est limité à 135, ceux ci seront attribués dans l'ordre chronologique d'inscription. Seules les inscriptions validées par la réception du règlement seront prises en considération. Aucune inscription ne sera prise par téléphone ou par mail.

Article 5 : L'accès au déballage se fera uniquement par l'entrée nord du stade, à partir de 6h00 et jusqu'à 9h00. Les places seront réservées jusqu'à 8h30 aux personnes inscrites, passé ce délai la place sera considérée vacante et les sommes versées resteront dans ce cas acquises par l'association à titre d'indemnités.

Article 6 : Le périmètre du vide-greniers est accessible aux voitures jusqu'à 9h00 et après 17h00.

Article 7 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations.

Article 8 : Les objets non vendus ne pourront être laissés sur place, chaque exposant prendra soin de laisser son emplacement propre à son départ.

Article 9 : L'association organisatrice reste la seule instance compétente pour annuler la manifestation en cas d'intempérie.

L'information sera disponible sur le site : <http://www.mairie-saint-bernard.fr/> ou par téléphone au 06 75 01 13 37 ou au 06 07 70 14 41.

Il ne sera fait aucun remboursement de l'inscription sauf en cas d'annulation par les organisateurs.

Article 10 : L'inscription au vide-greniers entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement pour les participants. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.